



La Municipalité et l'Institution
de Lavigny ont le plaisir de vous
annoncer que

**le Marché de Noël
à Lavigny revient pour
une 2^e édition.**

DU MERCREDI 5 AU SAMEDI 8 DÉCEMBRE 2018

**au Forum de la Passerelle
sis au chemin du Renolly 3
et sur la place attenante**

Une occasion unique de se retrouver dans un cadre et une ambiance conviviale qui ravira petits et grands !

Laissez vous surprendre par cette manifestation qui proposera un programme festif avec de nombreuses animations.

Vous êtes artisans, commerçants ou vigneron de la région et vous êtes intéressés à promouvoir vos propres créations ou produits du terroir, alors n'hésitez pas à télécharger le formulaire de candidature sur les sites de la commune (www.lavigny.ch) ou de l'Institution (www.ilavigny.ch).

Le délai de retour pour l'inscription est fixé au 16 septembre 2018.

Les places étant limitées, ne tardez pas à vous inscrire !
Les confirmations se feront selon l'ordre d'arrivée !

La Municipalité et l'Institution de Lavigny se réjouissent de vous rencontrer à cette occasion .

Informations et inscriptions :

Commune de la Lavigny, Rue de l'Eglise 2, 1175 Lavigny. Tél. 021.808 69 62

Institution de Lavigny, Route du vignoble 60, 1175 Lavigny. Tél. 021.821 45 45



Commune de
LAVIGNY



INSTITUTION DE
LAVIGNY



Agir pour la vie

DU 05 AU 08
DÉCEMBRE

MARCHÉ DE
NOËL
À LAVIGNY

2ÈME
EDITION

PENDANT 4 JOURS, VENEZ DÉCOUVRIR LES STANDS DES ARTISANTS
ET CRÉATEURS RÉGIONAUX ET PROFITEZ EN FAMILLE
DE NOMBREUSES ANIMATIONS

Sans oublier : le traditionnel marché aux sapins !

Mercredi 5 décembre de 14h00 à 20h30

Judi 6 et vendredi 7 décembre de 17h00 à 20h30

Samedi 8 décembre de 10h00 à 16h00

LA MUNICIPALITÉ ET L'INSTITUTION DE LAVIGNY



Commune de
LAVIGNY



INSTITUTION DE
LAVIGNY



Agir pour la vie

Inscription

du 5 au 8 décembre 2018

au Forum de la Passerelle
sis au chemin du Renolly
et sur la place attenante



Coordonnées de l'exposant-artisan

Raison sociale :

.....

Nom, prénom du répondant/de l'exposant :

.....

Adresse complète :

.....

Téléphone fixe :

.....

Téléphone portable :

.....

Courriel :

.....

Site internet :

.....

Descriptif des articles vendus :

.....

Dégustation de vin/alcool : Dégustation de nourriture :

Choix du stand

Chalet 6m2 (yc électricité et chauffage) - Prix : Frs 350.-

Emplacement (table 2m*80cm env.) dans la salle du Forum - Prix : Frs 250.-
Le montage et démontage des chalets sont assurés par une entreprise externe.

Le montant de la location est versé au plus tard 1 mois avant le début du marché.

J'ai pris connaissance des informations générales annexées et m'engage à les appliquer.

Lieu et date : Signature :

Informations générales

Horaires de la manifestation

Mercredi 5 décembre - 14h00-20h30

Jeudi 6 décembre - 17h00-20h30

Vendredi 7 décembre - 17h00-20h30

Samedi 8 décembre - 10h00-16h00



Prise en charge/aménagement des stands/communication

Stands	Les emplacements des stands sont définis par l'organisateur et seront communiqués lors du montage. Les organisateurs choisissent librement tous les participants dans le but de présenter un Marché de Noël varié et attractif.
Décoration	Les stands doivent contribuer à une ambiance de Noël. Les organisateurs se réservent le droit d'intervenir pour toute décoration qui présenterait des risques d'incendie. Il est interdit de planter quoi que se soit dans le sol ou les parois. Il est interdit de coller du tapis au sol.
Chalets	Chaque chalet dispose de sa clef, une caution de Frs.100.- sera perçue à la prise en charge des chalets et restituée à la fin de la manifestation.
Communication	L'artisan-exposant reçoit 50 flyers du Marché de Noël afin de promouvoir le marché.

L'artisan-exposant s'engage à être présent (ou son représentant) sur son stand pendant toute la durée de l'exposition, afin d'éviter les espaces libres qui pénalisent les autres exposants.

Installations et technique

Electricité	Les chalets sont équipés de prises électriques, d'une lanterne extérieure, d'un cordon lumineux le long de la frise, d'un éclairage intérieur avec 2 néons. Le matériel supplémentaire qui serait installé par l'artisan-exposant doit être annoncé à l'organisateur en indiquant la puissance requise 15 jours avant le début de la manifestation. L'organisateur se réserve le droit de limiter la puissance si nécessaire, pour éviter les sources de surtension. Un contrôle de l'état du matériel électrique sera effectué par un électricien le mercredi 5 décembre.
Chauffage	L'utilisation de chauffage individuel est interdite. Pour les chalets, l'organisateur mettra à disposition des chauffages à gaz.

Accessibilité stands

Montage	Le mercredi 5 décembre dès 8h00.
Démontage	Le samedi 8 décembre dès 16h00 et jusqu'à 20h30.
Parking	Pendant la manifestation, les artisans-exposants auront des places de parking réservées à proximité (3 min à pied). Un macaron leur sera remis lors de l'installation.

Précaution et Sécurité

- Sécurité** Chaque soir/nuit, un service de surveillance et sécurité mandaté par l'organisateur réalisera des passages.
- Bougies/flammes** Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'utiliser des bougies. Merci de n'utiliser que des bougies LED.
- Défense incendie** L'organisateur se charge d'installer des extincteurs ainsi que la signalétique. Chacun veillera sur son stand et dans les alentours immédiats à la lutte contre l'incendie.

Produits et marchandises

- Provenance/prix** Les organisateurs demandent aux exposants-artisans d'apporter un soin particulier à la qualité et à la traçabilité des produits proposés. Chaque artisan-exposant à l'obligation d'afficher les prix de ses produits. Chaque exposant veillera à l'application des « instructions relatives au commerce de denrées alimentaires lors de manifestations ».
<https://www.vd.ch/themes/economie/protection-consommateur/denrees-et-objets/hygiene-et-conseils/>
- Visiteurs -16 ans** Selon la législation en vigueur, les exposants-artisans veilleront à ne pas proposer ou offrir de l'alcool aux jeunes de moins de 16 ans.

Déchets et propreté

Les exposants sont invités à respecter les directives concernant le tri sélectif. Pendant toute la manifestation, les stands doivent être propres et les déchets régulièrement déposés aux endroits indiqués. L'emplacement sera rendu propre après le démontage.

Responsabilité

L'artisan-exposant participe au Marché de Noël à ses risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous préjudices matériels et corporels des artisans-exposants ainsi que des visiteurs et clients au Marché de Noël.

Assurance RC

L'exposant doit être titulaire d'une assurance RC pour assurer lui-même le matériel d'exposition, la perte d'exploitation, le mobilier et les objets exposés lui appartenant. L'exposant répond de tous dommages causés à autrui, soit par lui-même ou son personnel.

Litige

Durant la manifestation, les litiges seront réglés par les organisateurs. Le for juridique se trouve à Lavigny.

Annulation, cas de force majeure

En cas de résiliation du contrat par l'artisan-exposant, même pour des motifs indépendants de sa volonté, il reste redevable de la totalité du prix de location.

En cas d'annulation ou de fermeture prématurée du Marché de Noël pour des motifs de force majeure, l'artisan-exposant ne pourra pas prétendre à une quelconque indemnité, ni remboursement de sa finance d'inscription.